

**Préparation DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 avril 2016**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance précédente,
- 2) Délibérations : Affectation du résultat 2015 du CCAS + décision modificative
Ouverture de la souscription concernant les peintures murales de l'église
Désignation du suppléant au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne
Vote des nouveaux statuts de la CDC Val de Bouzanne
- 3) Désignation d'un référent "chargé de la ruralité",
- 4) Réflexion / Aménagements prioritaires
- 5) Questions diverses.

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 10 pouvoirs : / Votants : 10 ou 9	<u>Date de Convocation :</u> 15 avril 2016 <u>Date d'affichage :</u> 15 avril 2016
---	---

L'an deux mil seize et le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Catherine FLÉCHAIRE, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET.

Absents- excusés : /
Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Claudine Bayle

ORDRE DU JOUR

Vote du secrétaire de séance : Claudine Bayle

1) Compte-rendu de la séance précédente,

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations

a) Affectation du résultat de clôture 2015 du CCAS + décision modificative

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015, il revient au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de l'année 2015.

L'excédent constaté par le compte administratif s'élève à 1 187,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide d'affecter à l'article R002 "résultat de fonctionnement reporté" du Budget communal, dès le budget primitif 2016, le montant de l'excédent constaté, soit **1 187,57 €**

b) Ouverture de la souscription concernant les peintures murales de l'église

Les Bâtiments de France préconisent une expertise hygrométrique qui occasionnerait du retard et un coût supplémentaire en retour et pour ces raisons, le Maire adressera un courrier à la directrice pour surseoir à cette disposition.

Délibération :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé : maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation.

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

La Fondation du Patrimoine enregistre les donateurs (bon de souscription), encaisse les dons et délivre les reçus fiscaux comme justificatifs pour les déclarations de revenus. Il est à noter que tout donateur peut manifester sa volonté expresse de conserver l'anonymat.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce partenariat et l'ouverture prochaine d'une souscription populaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cet organisme et déclare ouverte la souscription.

Arrivée d'Éric Desmet à 19h55

c) Désignation du suppléant au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que M. Philippe Ameye, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'aménagement du bassin de la Bouzanne a démissionné.

Il convient de nommer un remplaçant.

Monsieur le Maire se propose de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

décide de nommer Christian PAQUIGNON, délégué titulaire en remplacement de Philippe Ameye, démissionnaire.

Membres titulaires :

- Monsieur Christian PAQUIGNON
- Monsieur Éric DESMET

Membre suppléant :

- Monsieur Damien CATHERINEAU

d) Vote des nouveaux statuts de la CDC Val de Bouzanne

Sans objet

3) Désignation d'un référent "chargé de la ruralité"

Ce référent est demandé par le Président des Maires Ruraux de France, Vanick Berberian. Monsieur le Maire, Christian Paquignon se propose.

Questions diverses :

✓ RPI Lys Sarzay Tranzault :

Le Président, Michaël Blanchard a présenté sa démission pour des raisons personnelles et professionnelles. Acceptée par le Préfet, elle prendra effet au 30 avril 2016. Monsieur Patrick Lacou, Maire de Sarzay et vice-président du RPI doit organiser une prochaine réunion afin d'élire un nouveau président. Des changements sont à prévoir à la rentrée 2016-2017 concernant le temps payé aux intervenants pour les TAPS. Les créneaux horaires de ceux-ci restent inchangés.

Le mode de transport du mercredi midi pour se rendre au centre de loisirs de Neuvy Saint Sépulchre sera modifié. Un mot sera rédigé pour informer les familles de ce changement.

Effectif prévisionnel des élèves à la rentrée 2016-2017 serait de 53 enfants.

✓ Mme Catherine Flechaire nous informe qu'un poteau téléphonique a disparu au niveau du 17 les Loges des Bois.

✓ CAUE :

Lors de l'Assemblée Générale, Madame Marie-Jeanne Lafarcinade a été élue Présidente.

Rappel : le CAUE intervient pour les communes et les particuliers afin de les conseiller en architecture, urbanisme et environnement.

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe Viaud ont rencontré Monsieur Martin dernièrement afin de réfléchir à un nouvel aménagement de la place centrale du bourg et de la Grand' maison située au 3 allée de la Bascule. Quelle que soit la destination de cet immeuble, il faut réaliser des travaux de remise en état de la toiture et de la façade, des aides financières sont à demander auprès du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre ainsi qu'au Département au titre du FAR.

Une réflexion et des aménagements sont prioritaires :

- La mairie : laisser cet espace au même endroit avec la possibilité d'agrandir.
- La Grand'maison : détruire et reconstruire,
 - rénover,
 - loger les associations avec une cuisine, WC,
 - garder l'arrière de la maison,
 - le four,
 - réfection de la salle polyvalente,
 - fermer et aménager le terrain à l'arrière,
 - idée d'un local permettant un couchage pour les locations de la salle polyvalente (concurrence pour les sites)

Prochaine réunion le vendredi 20 mai 2016 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21heure 30 minutes.